

Zeitschrift:	Technique agricole Suisse
Herausgeber:	Technique agricole Suisse
Band:	45 (1983)
Heft:	9
 Artikel:	Les bulletins d'essais de la FAT en tant qu'aides de décision lors de l'achat d'un tracteur
Autor:	Steiner, G.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1084020

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 6: Actionnement simple et bon marché du tambour enrouleur au moyen d'une motofaucheuse.

Les frais d'acquisition d'un asperseur automatique (procédé basé sur un asperseur unique) sont relativement plus élevés que ceux occasionnés par le procédé par asperseurs en ligne. Ils ne sont toutefois pas vraiment comparables l'un à l'autre étant donné que leurs possibilités d'utilisation sont très différentes.

Remarques en conclusion

Le procédé basé sur des asperseurs en ligne se prête à l'irrigation de toutes les cultures. Le temps et les efforts physiques requis pour la pose des conduites et asperseurs sont toutefois assez considérables. C'est pourquoi des tuyaux en métal léger sont préférables à des tuyaux en acier feuillard, car ils réduisent sensiblement la charge de travail impliquée. Le procédé basé sur des asperseurs en ligne ne convient pas pour du lisier ou de la boue d'épuration (qui cause des engorgements).

Le procédé à asperseur unique (asperseur automatique) peut être utilisé à volonté pour de l'eau, du lisier ou de la boue d'épuration. Il entre surtout en ligne de compte pour le traitement de grandes étendues de terrain. Les travaux préparatoires sont relativement insignifiants, mais cet allégement exige des mises de fonds considérables. Ce genre d'asperseur se prête aussi très bien à un emploi communautaire. Trad. H.O.

Les bulletins d'essais de la FAT en tant qu'aides de décision lors de l'achat d'un tracteur

On nous adresse des demandes de plus en plus nombreuses au sujet de l'opportunité de prendre en considération les bulletins d'essais officiels avant d'acquérir un tracteur et de douter de l'exactitude des résultats indiqués aux agriculteurs par divers services de vente.

La demande suivante d'un agriculteur peut servir de point de départ d'une prise de position:

– Je m'occupe de l'acquisition d'un nouveau tracteur. Vu qu'elle représente une mise de fonds considérable, j'ai demandé aux représentants entrant en question de me procurer les bulletins d'essais correspondants publiés par la FAT ou l'OCDE. C'est alors que j'ai pu constater que même des modèles mis sur le marché depuis longtemps par des constructeurs renommés n'ont jamais été soumis à des

essais officiels. A la suite de mes objections, les représentants concernés se sont empressés de relever une quantité d'insuffisances prétendues ou relatives de rapports d'essais de ce genre. Cette façon d'agir n'a cependant pas réussi à me convaincre, car j'ai malgré tout l'impression que ces firmes cherchent à voiler certains inconvénients en points faibles de leurs produits. Que pensez-vous de ces tests de tracteurs? Peut-on se fier à leurs résultats et permettent-ils d'arriver à des appréciations techniques préliminaires vraiment valables?

Réponse: Malheureusement, le problème décrit dans votre lettre persiste encore en de nombreux cas. Des propos de ce genre tenus par certains marchands donnent parfois l'impression que nous en sommes encore à la période initiale de la mécanisation

lorsqu'une habile réclame pouvait parfois prévaloir sur les véritables aptitudes techniques d'une machine. Aujourd'hui, les bulletins d'essais publiés par la FAT ou l'OCDE*) sont certainement à même de vous assister dans le choix d'un nouveau tracteur. Ces institutions entretiennent des stations d'essais neutres financées au moyen de fonds publics. Des installations de contrôle modernes assurent l'obtention de résultats très exacts. Dans toutes ces stations, les essais se déroulent selon un même code standard de l'OCDE. Il s'agit de tests faits au banc d'essai; des essais de longe durée ne sont pas praticables à cause du perfectionnement technique continual et des frais considérables qu'ils occasionneraient.

Les différences parfois critiquées qui existent entre certaines données de la FAT et celles de stations d'essais étrangères peuvent être dues aux raisons suivantes: écarts entre les réglages respectifs des moteurs, par exemple, équipement avec ou sans agrégats additionnels (tels que des pompes hydrauliques), puis des variations d'altitude et de pression atmosphériques ou de température et d'humidité. A la FAT, les tracteurs sont essayés avec l'équipement dont ils sont généralement munis lors de leur vente en Suisse. Les résultats obtenus sont donc déterminants pour notre pays. Les méthodes d'essais adoptées peuvent certainement faire d'objet de discussions, mais vu que tout les tracteurs sont essayés de la même façon, il est parfaitement possible de faire des comparaisons valables des diverses offres du commerce. D'autre part, lors d'un achat, il serait tout aussi erroné de se baser uniquement sur le rapport d'essai que de renoncer à le consulter. Comme on le sait, de nombreux critères de qualification interviennent lors de procédés de sélection de ce genre, mais nous n'avons pas l'intention d'en faire cas ici. L'inclusion du rapport de test dans le procédé de sélection pré-

suppose toutefois son interprétation correcte. Une feuille bleue intitulée «Rapport de test propre à faciliter le choix d'un tracteur» renseigne sur les différentes positions et peut être obtenue auprès de la FAT à 8355 Tänikon TG.

Tel que vous m'avez informé, il existe des firmes qui renoncent à soumettre leurs produits à des essais. Mais il y en a aussi d'autres qui inscrivent immédiatement pour des tests officiels toute série de modèles nouvellement mise sur le marché. Cela est laissé entièrement à la discrétion de l'importateur, car une inscription n'est nullement obligatoire. Pour sa part, l'acheteur est également libre de donner la préférence à des produits homologués si leurs prix sont acceptables. Quant aux vendeurs, rien ne les empêche d'énumérer les inconvénients d'un modèle homologué pour avantager leur propre produit non testé d'autant plus que de nombreuses données techniques ne peuvent pas être contrôlées directement. Cela ne signifie toutefois pas que des produits testés ne présentent que des avantages. Certains arguments selon lesquels des essais officiels seraient trop dispendieux en vue de la situation économique actuelle peuvent être rejetés sans autre, car les faits sont les suivants: Celui qui s'inscrit ne porte que les frais de transport aller et retour du tracteur qu'il laisse à la disposition de la Station de recherche de Tänikon, et celle-ci effectue les tests nécessaires gratuitement et dans le délai d'une à deux semaines.

Avant de conclure l'achat d'un tracteur, on ferait bien

- de mettre en œuvre pendant 2 à 3 jours, dans sa propre exploitation, deux ou trois modèles entrant en ligne de compte en l'absence de tout personnel des firmes intéressées;
- de comparer entre eux des bulletins d'essais (concernant une même classe de performance!);
- de s'assurer que tous les tracteurs pris en considération soient équipés à peu près de la même façon en ce qui concer-

*) FAT = Station de recherche de Tänikon, OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economique des Etats affiliés.

ne, par exemple, les grandeurs de pneus, les régimes de rotation des prises de force, le nombre des vitesses et leurs gradations, le genre de propulsion toutes roues motrices, les raccords hydrauliques arrière, la conformation de la cabine de sécurité, etc.;

- de décider si une certaine classe de puissance est vraiment nécessaire ou si un modèle plus réduit ne suffirait pas, car un gain de prestige dû à la possession

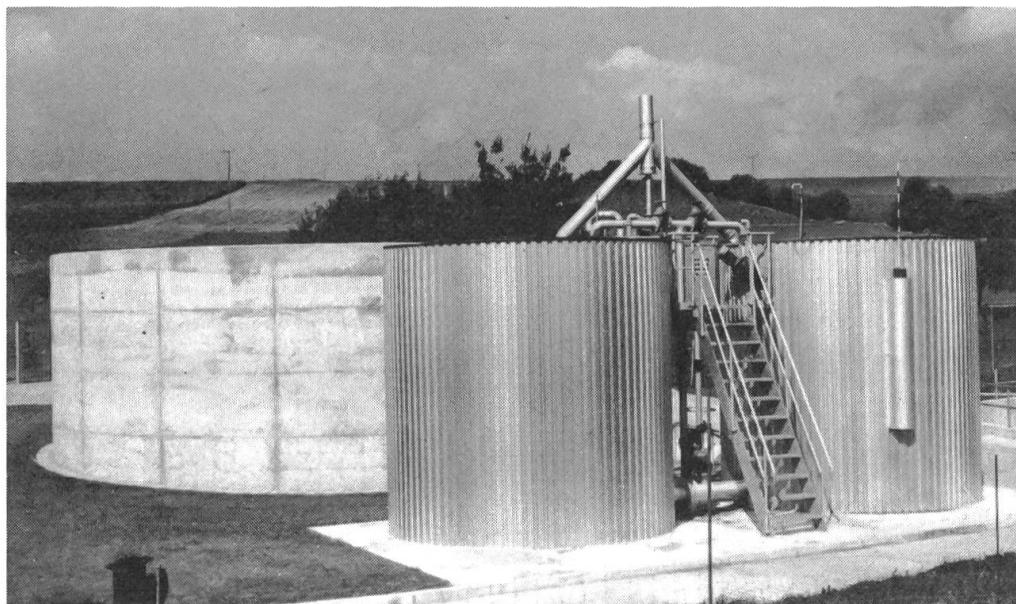
d'un tracteur démesuré n'est pas toujours économique, et

- de se rappeler que les conseillers cantonaux en machinisme agricole sont toujours à votre disposition.

Ne vous pressez pas et rappelez-vous que votre nouveau tracteur devra vous servir et vous satisfaire pendant de nombreuses années à venir.

Trad. H.O.

G. Steiner, professeur en machinisme agricole, Flawil SG



Procédé CETEC Biotherm

pour l'hygiénisation de boues d'épuration (Brevet en instance)

Le système BIOTHERM développé par la maison CETEC TURGI représente le premier procédé aérobie-thermophile connu en Suisse qui fonctionne à l'air et se prête à la fois à une hygiénisation préalable et une putréfaction subséquente des boues d'épuration.

En des circonstances normales, ce procédé breveté n'exige aucun apport de chaleur étrangère et fonctionne par conséquent d'une façon très économique. Cela est dû à une ample mise en valeur de chaleur biologique générée spontanément qui a pour ef-

fet d'améliorer la qualité des boues dans une mesure encore inconnue jusqu'ici. D'une part l'aptitude à l'épaissement augmente à un point qui permet d'obtenir des teneurs en matière sèche de 15% et plus, tandis que, d'autre part, la viscosité diminue suffisamment pour que même des boues d'une densité correspondante restent aptes au pompage. Cela signifie que l'on peut se contenter de réservoirs considérablement plus petits qu'à l'ordinaire et que l'épandage des boues peut avoir lieu sans autre au moyen de matériels agricoles